

COMMUNIQUE DE PRESSE MOYENS DE LA RENTRÉE 2025

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté aux membres du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale (CSAMEN), le 17 janvier 2025, l'ensemble des mesures nouvelles prévues pour la rentrée scolaire 2025 et leur répartition par académie.

Les moyens pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués par rapport au projet de loi de finances déposé en octobre 2024, afin de répondre aux enjeux du système éducatif. Le Gouvernement prévoit ainsi le maintien global des emplois d'enseignants, et la création concomitante de 2000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ces réévaluations sont à mettre en perspective avec la transition démographique à l'œuvre au niveau national, et particulièrement marquée au sein de l'académie de Paris.

Après une baisse de 2 690 élèves à la rentrée 2023 et de 2 031 à la rentrée 2024, une baisse plus importante de 3 200 élèves (-3,0 %) est prévue à la rentrée 2025. Dans ce contexte, l'évolution des moyens se traduit pour l'académie par un retrait de 110 emplois dans le 1er degré. Cette mesure permet d'abonder les dotations des académies les plus déficitaires, tout en améliorant encore les taux d'encadrement parisiens. Ce faisant, et avec 20 élèves par classe en moyenne, le secteur public parisien détenait à la rentrée 2024 l'un des taux d'encadrement les plus favorables de France métropolitaine. Ce taux devrait encore progresser à la rentrée 2025.

La baisse démographique concernera également le 2nd degré public, avec une diminution attendue de 1 100 élèves à la rentrée 2025, principalement en collège. La dotation académique diminue en conséquence de 92 emplois. Compte tenu de la diminution du nombre d'élèves attendus dans le second degré, cette variation d'emplois permettra là aussi de préserver les taux d'encadrement parisiens en collège et en lycée.

Au regard de ces dynamiques, les moyens alloués permettent donc à l'académie de Paris de répondre aux priorités nationales tout en poursuivant l'amélioration des conditions d'enseignement et en augmentant les moyens dédiés aux dispositifs d'inclusion.

Contacts presse :

elona.alcou@ac-paris.fr / 06 21 19 47 82 - marin.turban@ac-paris.fr / 01 40 46 20 35